

Tous engagés par nature PROTÉGER - GÉRER - SENSIBILISER

Montants des cotisations RNF 2024 - AG du 9 mai 2023

membres actifs personnes physiques (cat. 1) et membres associés personnes physiques (cat. 4)

25 €

				/ + F1
membres	associes	personnes	moraies	(Cat. 5)

300 €

Pour les associations de 3 ou moins de 3 salariés équivalent temps plein : 180 €

membres actifs autorités de classement (cat. 6)

Si la population du territoire concerné :

- est inférieure à 1 million d'habitants : 3 000 €

- est comprise entre 1 et 4 millions d'habitants : 6 000 €

- est comprise entre 4 et 7 millions d'habitants : **8 000 €**

- dépasse 7 millions d'habitants : 9 000 €

membres actifs personnes morales (cat. 2)

Pour les associations de 3 ou moins de 3 salariés éauivalent temps plein : 180 €

edotanent tembs hiem: 100 €				
Nombre d'hectares	Montant base	Montant complémentaire		
de RN gérés	cotisation	de cotisation		
0 - 10	300 €			
10 - 100	340 €			
100 - 500	380 €	20 € par RN		
500 - 2 000	420 €	gérée		
2 000 - 5 0000	460 €			
> 5 000	500 €			